

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1608

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Saint Priest

objet : **Rues du Grisard et du Puits Vieux - Construction d'un égout circulaire - Demande d'individualisation d'autorisation de programme globale**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la restructuration du réseau d'assainissement à Saint Priest, la direction de l'eau envisage la réalisation d'un collecteur de diamètres 600 et 1 000 mm rues du Grisard et du Puits Vieux.

Ce projet devrait permettre de supprimer les inondations survenant périodiquement au point bas de la rue du Grisard dans le quartier des Longes.

L'opération comprend la réalisation de :

- 190 mètres d'égout circulaire de diamètre 600 mm en béton centrifugé armé série 135 A,
- 731 mètres d'égout circulaire de diamètre 1 000 mm en béton centrifugé armé série 135 A,
- 14 cheminées de visite,
- 15 ouvrages de récupération des eaux pluviales,
- 10 branchements particuliers.

Son montant s'élèverait à :

- montant total HT	1 100 000 €
- TVA 19,60 %	215 600 €
	<hr/>
- montant total TTC	1 315 600 €

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 18 novembre 2003 et celui du bureau restreint le 24 novembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte la réalisation d'un collecteur rues du Grisard et du Puits Vieux à Saint Priest.

2° - Décide de l'individualisation de l'autorisation de programme globale 12 assainissement sur l'autorisation de programme individualisée 0134 restructuration de réseaux à Saint Priest pour un montant de 1 100 000 € HT, soit 1 315 600 € TTC, dont 215 600 € de TVA récupérable selon la répartition suivante 400 000 € HT en 2004 et 700 000 € HT en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,